



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYERE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 16 / 2020
du mercredi 26 mai 2021, à 19 heures 05
Aula du Cycle d'orientation de Riaz, Rue Michel-Corpataux 11, à Riaz

<u>Présents</u>	:	selon listes des présences
<u>Présidence</u>	:	M. Pascal Lauber
<u>Vice-présidence</u>	:	M. Eric Gobet, Commune de Bulle
<u>Membres du Comité</u>	:	MM. Claude Bovigny, La Sionge, Stéphane Bugnard, La Jogne, Benjamin Brülhart, Commune de Val-de-Charmey, Mme Nathalie Coquoz, Rive droite, MM. Alain Jan, Commune de Broc, Boris Fringeli, Intyamon, Mme Erika Morand, Centre, M. Patrice Morand, Commune de Bulle, Mme Marie-France Roth Pasquier, Commune de Bulle, M. Stéphane Schwab, Rive gauche
<u>Délégués</u>	:	les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire</u>	:	Mme Nadine Gobet
<u>Excusés</u>	:	- M. le Préfet de la Gruyère Patrice Borcard - Communes de Botterens et de Pont-en-Ogoz

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 novembre 2020 par voie circulaire
 3. Rapport d'activités 2020
 - 3.1 Présentation du Rapport d'activités 2020
 4. Comptes 2020
 - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2020 des communes-sièges ainsi que du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs
 - 4.2 Présentation et approbation des comptes 2020 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
 5. Election
 - 5.1 du Comité de direction
 - 5.2 du Président du Comité de direction
 6. Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations et suite du dossier
 7. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction et Mesdames et Messieurs les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il remercie la Commune de Riaz qui accueille cette Assemblée et donne la parole à Mme Catherine Beaud, Syndique.

Mme Catherine Beaud adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa Commune.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 23 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 109 voix, celle du Président comprise.

Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- Bernard Bapst, Syndic de Hauteville
- Nicolas Gremaud, Syndic de Le Pâquier

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activités 2020, des comptes 2020 des communes-sièges, du Rapport 2020 des communes-sièges et des vérificateurs, des comptes 2020 de l'Association et la proposition d'élections du nouveau Comité de direction.

La convocation a également paru dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 novembre 2020 par voie circulaire

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal. Il demande si un/e délégué/e désire sa lecture et s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 15 de l'Assemblée des délégués du 5 novembre 2020 par voie circulaire.

3. Rapport d'activités 2020

3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2020

M. le Président relève que, contrairement aux années précédentes, un Rapport d'activités a été rédigé pour l'année 2020 et il a été adressé aux communes. Même si un tel rapport n'est pas prévu dans les statuts de l'AISG, à l'avenir, l'Association conservera cette façon de procéder car ce rapport permet, à tout moment, de consulter les faits importants de notre Association et il fait également office d'historique de l'AISG.

Il ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activités 2020 de l'Association.

4. Comptes 2020

4.1 Présentation et approbation des comptes 2020 des communes-sièges ainsi que du rapport des communes-sièges et des vérificateurs

En préambule, **M. le Président** informe que, jusqu'à maintenant, les commissions de l'AISG s'intitulaient « Commission financière » et « Commission technique ». Avec l'introduction du plan comptable MCH2, les délégués devront, lors de l'Assemblée d'automne 2021, nommer une Commission financière qui aura pour mission de contrôler la comptabilité de notre Association. Dès lors, afin qu'il n'y ait pas de confusion, le Comité de direction a décidé de renommer les Commissions actuelles « Groupes Finances » et « Groupe Technique ».

Les comptabilités 2020 des communes-sièges ont été contrôlées par les membres du Groupe Finances et le Rapport joint à la convocation a été établi sur la base des commentaires des communes-sièges et des constatations faites par les vérificateurs lors de leurs contrôles. Aucune écriture ne devant pas être régionalisée n'a été comptabilisée.

Comme vous avez pu le constater à la lecture du tableau des comptes définitifs 2020 des communes-sièges et du Rapport des communes-sièges et des vérificateurs, les coûts régionalisés se sont élevés à Fr. 1'420'241.70, soit Fr. 87'601.60 supérieurs au budget 2020 qui était de Fr. 1'332'640.15.

Le crédit d'étude de Fr. 700'000.-- accordé à la Commune de Bulle qui participe à raison de la moitié, aux coûts de rénovation de la piscine de Bulle est maintenant liquidé avec le versement du solde de Fr. 72'920.30 à la Commune de Bulle qui a présenté ses dernières factures à l' AISG.

2020 fut une année très particulière en raison de la pandémie du COVID-19. Les installations ont, soit été contraintes à la fermeture, soit elles ont eu la possibilité de rester ouvertes mais avec l'introduction de plans COVID stricts. Une telle situation a eu des impacts importants sur les charges et les recettes des infrastructures régionalisées. Les communes-sièges ont limité autant que possible les charges mais elles ont dû engager du personnel auxiliaire afin de répondre aux plans COVID et effectuer quelques achats destinés à diriger les utilisateurs, d'où des dépenses complémentaires.

M. le Président demande si la lecture Rapport est désiré et constate que ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion et demande s'il y a des demandes de compléments d'information ou des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et il passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2020 des communes-sièges s'élevant à Fr. 1'420'241.70 ainsi que le Rapport des communes-sièges et des vérificateurs.

4.2 Présentation et approbation des comptes 2020 de l'Association et du Rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. le Président se réfère aux comptes de l'Association qui ont également été envoyés avec la convocation. Il les commente et relève que le budget de l'Association de Fr. 20'000.-- a été dépassé de Fr. 8'148.45 pour s'établir à Fr. 28'148.45. Les raisons de ce surcoût sont les travaux effectués pour les nouveaux statuts de l' AISG qui incluent le futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère et la nouvelle méthode comptable MCH2, les coûts de traduction, l'achat de papiers à lettre et d'enveloppes ainsi que les travaux supplémentaires pour la votation régionale, etc.

Il demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Il donne la parole à **Mme Coquoz**, membre du Comité de direction qui lit le Rapport de l'organe de révision du 17 mai 2021, de la Fiduciaire Revigest SA, à Bulle.

M. le Président passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2020 de l'Association s'élevant à Fr. 1'448'390.15 et le Rapport de l'organe de révision du 17 mai 2021 de la Fiduciaire Revigest SA, Bulle.

5. Election

M. le Président relève, tel que les délégués l'ont constaté, qu'il s'agit bien de la période de législature 2021-2026 et non 2016-2021 tel que figurant sur l'annexe.

5.1 du Comité de direction

Tout d'abord, il tient à prendre congé des personnes qui quittent leur fonction, soit :

- M. Stéphane Bugnard, représentant le secteur de La Jogne
- Mme Nathalie Coquoz, représentante du secteur Rive droite
- M. Alain Jan, représentant de la Commune-siège de Broc
- M. Patrice Morand et Mme Marie-France Roth Pasquier, représentants de la Commune de Bulle, en tant que commune-siège et secteur
- M. Stéphane Schwab, représentant du secteur Rive gauche

Tous les six méritent de chaleureux remerciements pour leur engagement auprès de l' AISG. Certains étaient déjà présents lors de la création de l' AISG en 2014, soit MM. Alain Jan et Stéphane Schwab. Tous les six ont traversé des étapes importantes, intenses et exigeantes, notamment avec la construction du futur Centre sportif régional.

Au nom des délégués et des 25 communes de la Gruyère, **M. le Président** les remercie et leur remet, en signe de reconnaissance, un bon Kariyon valable dans les commerces de proximité du Canton de Fribourg. Il formule les meilleurs vœux de l' AISG.

La Préfecture a demandé aux communes de lui adresser les modifications au sein des Conseils communaux ainsi que les représentations dans les différentes associations intercommunales.

Secteur	Nom et prénom	Commune	Fonction	Nombre de représentants
Commune-siège - Bulle et Secteur Bulle	Eric Gobet	Bulle	Conseiller communal	3
	Nicolas Pasquier		Conseiller communal	
	Jérôme Tornare		Conseiller communal	
Commune-siège - Broc	Jean-Marc Horner	Broc	Vice-syndic	1
Commune-siège - Val-de-Charmey	Benjamin Brülhart	Val-de-Charmey	Conseiller communal	1
Centre	Erika Morand	Le Pâquier	Vice-syndic	1
Intyamon	Boris Fringeli	Haut-Intyamon	Syndic	1
La Jogne	Séverine Cuendet	Châtel-sur-Montsalvens	Conseillère communale	1
Rive gauche	Catherine Beaud	Riaz	Syndic	1
Rive droite	Laurie Fromaigeat	Corbières	Conseillère communale	1
Sionge	Claude Bovigny	Vaulruz	Vice-syndic	1
Total des membres				11

Pour la nouvelle législature 2021-2026, les secteurs du district proposent la composition suivante :

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués élisent par acclamation, les membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026, selon le tableau ci-dessus. La durée du mandat est de 5 ans.

5.2 du Président du Comité de direction

Pour cette élection, **M. le Président** passe la parole à M. Eric Gobet, Vice-président de l'AISG.

M. Gobet informe que M. le Président Pascal Lauber se présente à sa réélection et que le Comité de direction propose aux délégués de reconduire le mandat qui lui a été donné. Il relève que M. le Président Lauber conduit l'AISG depuis sa constitution en 2014 et qu'il s'est énormément investi en faveur du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Afin de le remercier pour son engagement et le féliciter pour ses 50 ans, le Comité de direction, au nom de l'AISG, lui remet un cadeau.

M. Gobet demande si une autre proposition d'élection est faite et constate que ce n'est pas le cas. Il passe à la votation.

Décision :

Les délégués élisent par acclamation M. Pascal Lauber, Président de l'AISG.

M. le Président remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui témoignent et informe qu'il appartiendra au Comité de direction d'élire la Vice-présidence.

6. Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations

M. le Président rappelle que le Centre sportif régional a été plébiscité par la population gruérienne lors de la votation du 27 septembre 2020 sur le crédit d'investissement de 55 millions de francs et que les communes gruériennes ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association qui donne mission à l'AISG de réaliser la construction du futur Centre sportif régional.

Il s'agit maintenant de réaliser le plan d'aménagement de détail du site PAD de La Ronclina qui comprendra, entre autres, un plan de mobilité. Ensuite, le dossier sera déposé auprès des Services cantonaux pour l'enquête préalable avant le dépôt du permis de construire.

Le 19 mars 2021, le Comité de direction a nommé les membres de la Commission de bâtisse comme suit :

- M. Yves Bosson, Président
- M. Pascal Lauber, Vice-président, représentant le Comité de direction de l'AISG
- M. Eric Gobet, représentant le Comité de direction de l'AISG
- M. Pierre Kohn, de la Société Irbis Consulting SA
- Me Claude Gremion, avocat

- Espace Gruyère, exploitant
- Mme Patricia Gachoud de la FPE, secrétariat

Les prestations liées à l'urbanisme, au paysage, à l'environnement (énergie, air, bruit, eaux, sols, déchets, faune et flore) ainsi qu'à la mobilité sont élaborées dans le cadre du PAD. Etape dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Selon le cahier des charges de la mise concours, la responsabilité en incombe au Consortium et le coût est compris dans le prix de la construction. La livraison du dossier final pour examen préalable est prévue pour la fin du mois d'octobre 2021.

M. le Président demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

7. **Divers**

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président remercie ses collègues du Comité de direction pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année passée. Il remercie également la Commune de Riaz pour son accueil et souhaite aux participant/e/s une continuation.

L'Assemblée est levée à 19h40.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

Le Président de l'AISG :

Pascal Lauber, Président



La Secrétaire de l'AISG :

Nadine Gobet



Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction

Bulle, le 10 juin 2021/pg